

COMPTE RENDU DU COMITE SPECIAL HYGIENE ET SECURITE DU 22 MAI 2007

Etaient présents lors du CHS les représentants de l'Administration, les représentants du Personnel, les experts et le médecin de prévention.

Le président, M. Jean-Marc Grosgrin ouvre la séance.

En questions diverses, la CGT souhaite ajouter : la sécurité à la Villa Chantreau.

Rapport du médecin de Prévention.

Le médecin de prévention rappelle qu'une réunion d'information sur la « pathologie alcool » est prévue le 12 juin prochain. La CGT y participera.

La CGT demande si tous les écrans sont équipés de filtres anti-reflet. En réponse à la question le médecin de prévention invite les personnels à le consulter pour une étude de leur poste de travail. Cette étude a pour objectif de saisir l'administration des améliorations à apporter, l'employeur devant veiller à ce que l'environnement du poste de travail ne nuise pas à la santé de l'agent (étude de l'ergonomie des positions de travail, de la position des écrans de visualisation).

Le service de la DSI indique que les problèmes de rayonnement des écrans n'existent plus. La DSI peut cependant intervenir à la demande des agents qui rencontrent des difficultés liées au travail informatique (paramétrage des écrans par exemple).

La CGT a demandé au médecin de prévention qu'un point soit fait pour l'aide au sevrage tabacologique, elle a demandé si une aide financière aux agents était prévue dans ce cadre.

Le Docteur Jover déclare n'avoir reçu aucune demande d'aide. L'administration n'assure aucun appui financier pour l'achat de médicaments pouvant aider au sevrage.

Rapport de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité

La CGT veut savoir si un Document Unique* est prévu à Nantes, et si les organisations syndicales seront associées à son élaboration. La CGT veut savoir également si un ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité) a été nommé à Nantes.

L'administration nous informe que les organisations syndicales seront associées à l'élaboration d'un document unique à Nantes, dans le cadre de groupes de travail. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'ACMO de désigné à l'heure actuelle à Nantes.

* ce document permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout agent et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer, il fait l'objet de réévaluations régulières.

Amiante

La CGT indique que tous les personnels doivent bénéficier du même suivi médical que celui prévu pour les exposés du secteur intermédiaire. En cas d'anomalie décelée à la suite de cet examen, c'est le principe de présomption de lien de causalité qui sera retenu dans le cadre de la Commission de Réforme. Les administrations considèrent donc que l'apparition de ces anomalies est le résultat d'une exposition à l'amiante. La CGT précise qu'elle attend que les agents du MAE reçoivent la même lettre que celle qui a été adressée aux agents du MINEFI.

La CGT maintient plus que jamais la demande des représentants du personnel quant à la reconnaissance de l'immeuble « Le Tripode » en site amianté et précise son intention d'interpeller le Ministre par courrier et lors du CTPM des 27 et 28 juin 2007.

Plan canicule

L'administratin a répertorié 200 ventilateurs. Ils ont été attribués par bureau et non par agent. 100 autres ont été réceptionnés et seront attribués dans le cadre du plan canicule.

La CGT s'étonne que l'administration climatise en priorité l'ancien local fumeur transformé en salle de repos au détriment des bureaux où les agents travaillent plusieurs heures par jour. Le Docteur rappellera les principales consignes à suivre en cas de fortes chaleurs

Rapport d'activité du service intérieur

La CGT fait remarquer que le fonctionnement de la caméra à Casterneau est défectueux : en cas de pluie, il y a une mauvaise visibilité. Le magnétoscope est en panne, s'il y a un incident, nous ne disposons pas d'archives d'images, le PTI « poste de travailleur isolé » utilisé par les agents de sécurité est hors d'usage depuis le mois de février, les plans d'évacuations sont incomplets au 2^{ème} et 3^{ème} étage du CADN (manque le nom du responsable de chef de zone sur le plan d'évacuation). Toujours au CADN, on note une absence de signalétique de SORTIE au-dessus des portes d'évacuation.

La Villa Chantreau reçoit des stagiaires régulièrement (20 par sessions). Or certaines normes de sécurité ne sont pas respectées. Par ex : les extincteurs sont au sol et sans socle et il n'y a pas de plan d'évacuation. La note concernant « sécurité incendie-Procédures d'urgence » du 22 février 2001 n'est pas à jour. L'administration reconnaît l'insuffisance de sécurité à la Villa Chantreau, et précise que la villa est intégrée dans les Plans d'Etablissement Répertoriés et fait remarquer que des précautions particulières seront prises en collaboration avec le Bureau de Prévention des sapeurs pompiers s'agissant de locaux dits de « sommeil ».

La CGT demande par ailleurs qu'un fauteuil d'évacuation supplémentaire puisse être mis à la disposition d'un agent à mobilité réduite à Breil IV

La CGT souhaitait savoir si dans les guérites où travaillent les agents de sécurité, la présence d'extincteurs est obligatoire et quelle est la norme de sécurité. L'administration se renseignera.

Maintenance des installations

La CGT a constaté un fort degré d'humidité dans la chambre forte à Casterneau où sont stockés les documents sécurisés. Elle réclame la réparation de l'appareil qui gère le degré d'humidité dans cet endroit ou bien son remplacement immédiat car des moisissures apparaissent au mur. La CGT a dénoncé également les mauvaises conditions de travail des ouvriers dans le magasin, ces agents travaillent dans un courant d'air perpétuel toute l'année, à cause de 2 portes défectueuses. Le médecin de prévention et le responsable du secteur maintenance à Nantes étaient venus constater sur place. L'administration a rassuré la CGT en s'engageant à les réparer ou bien à les changer.

La CGT s'interroge sur les conditions de remplacement des néons à Orvault eu égard à la hauteur des plafonds. La CGT souhaite que les ouvriers intervenant à cette hauteur soient

équipés d'une nacelle adéquate et sécurisée. L'administration a répondu qu'une réflexion était en cours sur les moyens à mettre en œuvre afin d'intervenir en toute sécurité.

La CGT a demandé la mise en place d'un auvent pour les fumeurs, (en cas d'intempéries, pluie...) et l'installation de cendriers-jardinières pour éviter les mégots par terre.

L'administration rappelle que le décret du 15 novembre 2006 prévoit d'encourager les agents à fumer moins, voire à ne plus fumer. L'administration insiste sur le fait qu'il ne pourra s'agir que d'un abri ouvert.

Investissement

L'administration annonce que les travaux concernant la réhabilitation de Casterneau débuteront en septembre 2007 conformément au calendrier.